

	<b>Compte-rendu succinct</b>	<u>Le Président :</u> M. Gérôme FASSENET
	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<u>Le Secrétaire de Séance :</u> M. Claude TERON
Affiché le :	<i>Séance du Mercredi 26 septembre 2018</i>	

Personnes excusées/absentes :

- DAMMARTIN MARPAIN : M. Jean-Louis ESPUCHE ;
- EVANS : M. Hervé BOUVERESSE ;
- FRAISANS : M. Sébastien HENGY (excusé) – Donne POUVOIR à M. Christian GIROD ;
- FRAISANS : Mme Martine VERMOT-DESROCHES (excusée) – Donne POUVOIR à Mme Christine MAUFFREY ;
- LA BRETENIERE : M. Joseph ROY suppléé par M. Jean-Pierre VOUAUX ;
- MONTMIREY-LA-VILLE : M. Maurice RICHARD DEVESVROTTE – Suppléé par M. Christian MIGNOT ;
- MUTIGNEY : Mme Christine LECOMTE (excusée) – Donne POUVOIR à Mme Monique VUILLEMIN ;
- ORCHAMPS : M. Denis JEUNET (excusé) – Donne POUVOIR à M. Christian RICHARD ;
- ORCHAMPS : Mme Jessica RAMEL (excusée) – Donne POUVOIR à M. Régis CHOPIN ;
- OUR : M. Jean- Claude MOREL – Suppléé par M. Jacques LEFEVRE ;
- PLUMONT : M. Michel GREMEAUX ;
- SALANS : Mme Stéphanie DREZET (excusée) – Donne POUVOIR à M. Philippe SMAGGHE.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le MERCREDI 26 septembre 2018 à 19h00 à la salle des fêtes de GENDREY sous la présidence de M. Gérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h15 et a été levée à 21h19.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour et au rapport préparatoire, envoyés à tous les délégués communautaires.

## **1. AFFAIRES GENERALES**

a. *Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2018 et désignation d'un secrétaire de séance*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- **nomme Monsieur Claude TERON comme secrétaire de séance,**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 11 juillet 2018.**

*Voté à l'unanimité*

b. *Etat des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.**

c. *Modification des membres de Commissions*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **modifie les membres des Commissions n° 3 « Technique » et n° 6 « Culture »,**
- **installe et désigne les membres des deux Commissions n° 3 et n° 6.**

Les membres des autres Commissions (Commissions n° 1, 2, 4 et 5) restent inchangés.

*Voté à l'unanimité*

d. *Constitution d'un Comité de Pilotage pour le suivi du Pacte Fiscal et Financier*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **accepte de constituer un Comité de Pilotage de suivi du Pacte Fiscal et Financier,**
- **installe les membres de ce Comité de Pilotage,**
- **désigne Mesdames Nathalie RUDE et Monique VUILLEMIN et Messieurs le Président, Michel BENESSIANO, Jean-Luc HUDRY, Michel GANET, Philippe SMAGGHE, Régis CHOPIN, Philippe GIMBERT, Christian GIROD et Christian RICHARD comme membres du Comité de Pilotage de suivi du Pacte Fiscal et Financier.**

*Voté à l'unanimité*

e. *Révision des statuts de la CCJN*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A la majorité absolue (2 « CONTRE »), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **approuve les statuts modifiés de la Communauté de Communes Jura Nord et précise que ces modifications seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;**
- **notifie ces modifications aux communes membres pour validation et pour une mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;**
- **précise aux communes membres qu'elles doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente et qu'à défaut de réponse dans le délai, leur décisions est réputées favorables ;**
- **précise que cette modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux à la majorité qualifiée ;**

- précise qu'une délibération sera prise pour définir l'intérêt communautaire.

Voté à la majorité

f. *Modification de la définition de l'intérêt communautaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- approuve les définitions de l'intérêt communautaire des compétences optionnelles « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie », « Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire : politique du logement social et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées », « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » et « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » ;
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

g. *Approbation des statuts de l'EPA (Etablissement Public Administratif)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- approuve les statuts de l'Agence départementale d'Ingénierie joints en annexe ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

h. *Transfert de la compétence Gestion des Milieux aquatiques et la Prévention des Inondations au Syndicat Mixte Aménagement de la Moyenne et de la Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Stéphane MONTRELAY (RANS) s'interroge sur la réalité du niveau d'aide de la Région.

**A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- décide de confirmer l'adhésion de la Communauté de Communes Jura Nord au SMAMBVO au titre de la compétence GEMAPI pour le territoire constitué des communes de Dammartin-Marpain, Mutigney, Ougney, Pagney, Thervay et Vitreux ;
- décide d'étendre le périmètre d'adhésion de la Communauté de Communes Jura Nord au SMAMBVO pour la compétence GEMAPI pour le territoire constitué des communes de Dammartin-Marpain, Mutigney, Ougney, Pagney, Thervay et Vitreux, valant ainsi transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » ;
- décide de confier l'exercice de la compétence GEMAPI au SMAMBVO pour la gestion des cours d'eau affluents de l'Ognon pour le territoire constitué des communes de Brans, Gendrey, Offlanges, Rouffange, Saligney, Serre les Moulières et Taxenne ;
- autorise Monsieur le Président de signer tout acte afférent à ce dossier ;
- charge Monsieur le Président de l'exécution de cette décision.

Voté à l'unanimité.

## **2. RESSOURCES HUMAINES**

a. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux à temps complet*

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **décide de supprimer ce poste dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux à temps complet à compter du 27 septembre 2018 ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tout acte afférent à ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

- b. *Suppression d'un poste dans le cadre d'auxiliaire puéricultrice principal de 1<sup>ère</sup> à temps non-complet (28h)*

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **décide de supprimer ce poste d'Auxiliaire Puéricultrice principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non-complet à raison de 28h00 hebdomadaire à compter du 27 septembre 2018 ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tout acte afférent à ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

- c. *Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (13h)*

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **décide de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 13h00 hebdomadaire, à compter du 27 septembre 2018 ;**
- **charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **modifie le tableau des effectifs ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

*Voté à l'unanimité*

- d. *Création d'un poste dans le cadre d'emploi des auxiliaires puéricultrices territoriales à temps non-complet (28h)*

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **décide de créer un poste dans le cadre d'emploi des auxiliaires puéricultrices territoriales à temps non-complet à raison de 28h00 hebdomadaire, à compter du 27 septembre 2018 ;**
- **charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **modifie le tableau des effectifs ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

*Voté à l'unanimité*

- e. *Modification de la durée hebdomadaire d'un poste à temps non-complet dans le cadre d'emploi des*

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

*f. Modification de la durée hebdomadaire de 3 postes à temps non-complet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 3 postes ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

*g. Modification de la durée hebdomadaire de 3 postes à temps non-complet dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 3 postes ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

*h. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet (29h88) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps complet*

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **décide de créer un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps complet à compter du 27 septembre 2018 ;**
- **décide de supprimer, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet (29,88h) à compter de cette même date ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

*i. Suppression de 5 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet et création de 5 postes dans le cadre d'emploi des adjoints animation territoriaux à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- se prononce favorablement sur la création de 5 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à compter du 27 septembre 2018 ci-après :
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 16h03 hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison 16h47 hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison 23h66 hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 32h34 hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 15h49 hebdomadaire.
  
- supprime, en conséquence les 5 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à compter de cette même date ci-après :
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 8h43 hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 7h10 hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 20h97 hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 15h49 hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 12h22 hebdomadaire.
  
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;

autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

- j. Suppression de 5 postes dans le cadre des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet et création de 5 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- se prononce favorablement sur la création de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à compter du 27 septembre 2018 ci-après :
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 20h58 hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 32h93 hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 20h04 hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 32h64 hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 21h13 hebdomadaire.
  
- supprime, en conséquence les 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à compter de cette même date ci-après :

- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 20h58 hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 32h15 hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 16h12 hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 32h64 hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 21h13 hebdomadaire.
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
  - autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

- k. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (10h41) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (19h38)*

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- décide de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 19h38 hebdomadaire, à compter du 27 septembre 2018 ;
- décide de supprimer, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (10,41h) à compter de cette même date ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

- l. *Suppression de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet (32h89 + 16h27) et création de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (17h05 + 6h86)*

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- se prononce favorablement sur la création de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à compter du 27 septembre 2018 ci-après :
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 6h86 hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 17h05 hebdomadaire.
- supprime, en conséquence les 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à compter de cette même date ci-après :
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 16h27 hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 32h89 hebdomadaire.
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- m. *Suppression d'un poste dans le cadre d'empli des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (32h52) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet*

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **décide de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet à compter du 27 septembre 2018 ;**
- **décide de supprimer, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (32,52h) à compter de cette même date ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- n. *Participation financière dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF) au profit des fonctionnaires et des agents contractuels de droit public et de droit privé*

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, demande le coût de la formation de l'agent ?

Monsieur Grégory DUCATEL, Responsable des RH, répond que le coût de la formation est de 1 200 € (35 heures de formation). La collectivité remboursera donc à l'agent la somme de 175 € (5 € x 35h).

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, ajoute que 5 € de l'heure n'est pas beaucoup.

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) est surpris car dans le privé, c'est les entreprises qui financent aux salariés les formations.

Monsieur Régis CHOPIN (ORCHAMPS) ajoute également qu'il est surpris et indique que les frais annexes éventuels pourraient être à la charge de l'agent mais que la formation devrait être payée par l'employeur.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **se prononce favorablement sur le plafond de 5 € de participation par heure de formation dans la limite des heures acquises par l'agent au titre du CPF et dans la limite du coût total de la formation ;**
- **prend acte que les frais de déplacements dans le cadre du CPF seront à la charge de l'agent ;**
- **prend acte que l'agent devra rembourser l'intégralité de la participation financière si le diplôme, qualification, certificat ou autres n'ont pu être obtenu en raison des absences injustifiées de l'agent.**

Voté à l'unanimité

### **3. FINANCES**

- a. *Acceptation de l'excédent de l'assainissement de la commune de Fraisans : excédent d'investissement et de fonctionnement de 44 190,42 €.*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **prend acte et autorise le transfert par la commune de Fraisans du résultat constaté au titre de la compétence « Assainissement », soit la somme de 44 190,42 € ;**
- **autorise les opérations budgétaires et comptables correspondantes en opérations réelles dans la comptabilité de la Communauté de Communes Jura Nord ;**

- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

- b. *Acceptation de l'excédent de l'assainissement de la commune de Montmirey-Le-Château : déficit de fonctionnement d'un montant de 516,11 € et un excédent d'investissement d'un montant de 50 505,90 €*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- prend acte et autorise les transferts par la commune de Montmirey-le-Château du résultat constaté au titre de la compétence « Assainissement », soit la somme de 516,11 € relative au déficit de fonctionnement et la somme de 50 505,90 € relative à l'excédent d'investissement ;
- autorise les opérations budgétaires et comptables correspondantes en opérations réelles dans la comptabilité de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

#### 4. BATIMENTS – SERVICE TECHNIQUE – ASSAINISSEMENT

- a. *Réhabilitation thermique du gymnase intercommunal Maurice Grand à Fraisans : approbation du BP Prévisionnel modificatif et sollicitation des aides des financeurs*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Coût prévisionnel travaux : 1 408 706,00 € HT

Coût prévisionnel de l'opération (TDC) et plan de financement prévisionnel :				
DEPENSES		RECETTES		
Description	Montant HT	Nature et origine du financement	Montant (HT)	%
Rénovation/extension du gymnase intercommunal Maurice Grand	1 644 333 €	TEPCV – Fonds pour la transition énergétique	500 000 €	30,4%
		Conseil départemental du Jura	300 000 €	18,2%
		DETR	211 367 €	12,8%
		Conseil Régional - CADD	150 738 €	9,1%
		Effilogis (études)	20 288 €	1,2%
		PTZ CDC (équivalent subvention)	5 000 €	0,3%
		CPER (étude de faisabilité)	4 200 €	0,3%
		<b>Autofinancement</b>	<b>453 242 €</b>	<b>27,6%</b>

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;

- autorise Monsieur le Président à agir en tant que représentant dûment mandaté par l'entité Communauté de Communes du Jura Nord pour solliciter les aides financières restant à solliciter ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- sollicite l'autorisation d'engager les dépenses afférentes à l'opération préalablement à toute décision ;
- s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;
- s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Voté à l'unanimité

- b. *Requalification de la maison de musique et de danse à Orchamps : approbation du BP Prévisionnel modificatif et sollicitation des aides des financeurs*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Coût prévisionnel de l'opération (TDC) et plan de financement prévisionnel :				
DEPENSES		RECETTES		
Description	Montant total (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)	%
Requalification de la maison de musique et de danse à Orchamps	858 846 €	DETR	326 391 €	38%
		CR BFC (CTU)	120 864 €	14%
		Conseil départemental	80 875 €	9%
		TEPCV	73 063 €	9%
		<b>Total subventions</b>	<b>601 193 €</b>	<b>70%</b>
		<b>Autofinancement Jura Nord</b>	<b>257 654 €</b>	<b>30%</b>

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- autorise le Président à agir en tant que représentant dûment mandaté par l'entité Communauté de Communes du Jura Nord pour solliciter les aides financières restant à solliciter ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- sollicite l'autorisation d'engager les dépenses afférentes à l'opération préalablement à toute décision ;
- s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Voté à l'unanimité

- c. *CEE TEPCV – Convention de regroupement avec les communes*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte les termes de la convention ;
- approuve ladite convention en annexe ;
- autorise le Président à signer la convention et tout autre pièce nécessaire à la mise en œuvre du dispositif CEE-TEPCV.

d. *Etude diagnostic du système d'assainissement de la commune d'Ougney – demandes de subvention*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- se prononce favorablement sur cette opération et sur les modalités de financement ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès des différents financeurs ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Voté à l'unanimité

## **5. POLITIQUE INTERCOMMUNALE**

a. *Convention de partenariat TEPCV – UNAF Programme national « Abeille, sentinelle de l'environnement »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- accepte les termes de la convention de partenariat ;
- approuve ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'UNAF pour la mise en place du programme « Abeilles, sentinelles de l'environnement® » ;
- autoriser Monsieur le Président à réaliser et signer les actes afférents à cette opération.

Voté à l'unanimité

## **6. GEMAPI**

a. *Contrats de rivières : approbation propositions programmes d'actions prévisionnels GEMAPI Jura Nord (Doubs/Ognon)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- valide le programme d'actions prévisionnels GEMAPI Jura Nord (Doubs/Ognon) ;
- autorise Monsieur le Président à engager les dépenses nécessaires à ce programme d'actions ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

## **7. COMMUNICATION – CULTURE – ASSOCIATIONS**

a. *Convention avec l'Association Artistes et Compagnie*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- accepte les termes de cette convention ;
- approuve ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;

Voté à l'unanimité

b. *Convention de mise à disposition de locaux à l'Association La Carotte*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **se prononce favorablement sur cette mise à disposition de locaux à titre onéreux ;**
- **accepte les termes de la convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

## **8. ENFANCE JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES**

a. *Convention avec l'Association Info Jeunesse (Centre Information Jeunesse du Jura) – Mise en place de la démarche des Promeneurs du Net*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **se prononce favorablement sur la mise en place de la démarche des Promeneurs du Net via le secteur jeunes ;**
- **accepte les termes de la convention avec l'association Info Jeunesse Jura et les termes de la charte des Promeneurs du Net ;**
- **approuve lesdites convention et charte des Promeneurs du Net ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention et la charte des Promeneurs du Net ainsi que tout acte afférent à ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

b. *Affiliation à la Ligue de l'enseignement – Saison 2018/2019*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **accepte le renouvellement de l'affiliation à La Ligue de l'Enseignement pour la saison 2018/2019 pour les besoins du service « enfance jeunesse et loisirs » ;**
- **autorise le paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 57,00 € ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer le formulaire de demande d'affiliation à La Ligue de l'Enseignement et tout acte afférent à ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

Séance levée à 21h19.

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

*Dossier : Gendarmerie à Dampierre*

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, demande l'état d'avancement du dossier relatif à la Gendarmerie à Dampierre ?

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de développement, répond que la commune de Dampierre doit à nouveau délibérer car la délibération prise est une délibération de principe. Il informe également que la Gendarmerie a transmis le cahier des charges.

*Dossier : Transfert de la compétence « eau »*

Une réunion va être programmée courant octobre avec les Présidents de Syndicat et les maires.

*Dossier : Scénarii Redevance Incitative*

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, demande l'état d'avancement du dossier relatif à la Gendarmerie à Dampierre ?

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de développement, répond que la commune de Dampierre doit à nouveau délibérer car la délibération prise est une délibération de principe. Il informe également que la Gendarmerie a transmis le cahier des charges.

*Dossier : Transfert de la compétence « eau »*

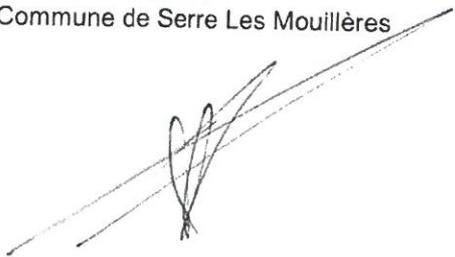
Une réunion va être programmée courant octobre avec les Présidents de Syndicat et les maires.

*Dossier : Scénarii Redevance Incitative*

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) indique que les adhérents du SICTOM doivent choisir l'un des 3 scénarios de l'étude INDIGGO.

Monsieur le Président indique que ce point sera mis à l'ordre du jour à la prochaine Commission « Environnement » afin de se prononcer au Conseil de novembre.

M. Claude TERON  
Commune de Serre Les Mouillères



Le Président,  
Gérôme FASSETNET

